

## **Rocade Nord Ouest - Echangeur de Planoise - Participation de la Ville**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En séance du 11 avril 1994, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé le cofinancement du XIe Plan élaboré conjointement par l'Etat et la Région de Franche-Comté.

Dans le programme des opérations retenues figure, dans le cadre de la voie de desserte et de contournement, la construction de l'échangeur de Planoise.

L'engagement financier de la Ville de Besançon pour cette réalisation a été fixé à 11 400 KF, avec un échéancier de versements établi comme suit :

- 3 800 KF au 30.1.96 (somme déjà versée)
- 3 800 KF au 30.1.97
- 3 800 KF au 30.1.98.

Le chantier ayant pris du retard au démarrage des travaux en 1996, la somme prévue pour 1997 n'a pas été inscrite au budget primitif.

Toutefois, lors des discussions budgétaires, le principe de l'inscrire au budget supplémentaire en fonction de la demande, avait été retenu.

Aujourd'hui, les travaux sont bien engagés et conformes au planning. L'ouvrage doit être mis en service en septembre 1998. Il convient donc d'honorer la part de financement de la Ville de Besançon pour l'année 1997. Il en sera de même pour l'année 1998.

Le Conseil Municipal est invité à :

- voter l'inscription au budget supplémentaire 1997 de la somme de 3 800 KF au chapitre 92.64.65711.96007. 30300 par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996,
- inscrire la même somme au budget primitif 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.*